

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Plâtrier traditionnel

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	1/34

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	13
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	29
Glossaire du REAC	31

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	3/34

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La création de ce titre professionnel est corrélée à l'analyse du travail relative au titre professionnel de Plaquiste-plâtrier, conduite par le bureau d'ingénierie de l'AFPA en 2020 pour le compte de la DGEFP. À ce titre professionnel était adossé un certificat de compétence spécifique (CCS) relatif aux compétences du plâtre traditionnel.

Or, l'analyse menée a mis en exergue que les interventions pour les travaux de plâtres traditionnels nécessitent des compétences étendues, ce qui a confirmé la nécessité de créer une certification professionnelle spécifique aux compétences du métier Plâtrier traditionnel.

Le titre professionnel de plâtrier traditionnel est structuré en deux activités types, la première relevant de la construction d'ouvrages en matériaux adaptés à l'enduisage, et la seconde centrée sur la mise en œuvre de tous types de revêtements en plâtres ou similaires.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse de réingénierie du titre professionnel Plaquiste-plâtrier a été réalisée à partir de données documentaires, de statistiques emploi-formation, et d'une enquête quantitative diffusée aux entreprises. L'analyse des compétences du plâtrier traditionnel a été complétée par des entretiens auprès de professionnels et d'un groupe d'experts.

Métier traditionnel à part entière, ses compétences ne sont pas des compétences complémentaires à un autre emploi, tant les ouvrages réalisés et les techniques mises en œuvre sont spécifiques.

Cette analyse a donc montré, d'une part, que les emplois de plaquiste et de plâtrier traditionnel sont deux métiers différents nécessitant des certifications professionnelles distinctes. D'autre part, elle révèle que l'employabilité du plâtrier traditionnel est liée à sa capacité à réaliser des aménagements intérieurs en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage et à la mise en œuvre de tous types de revêtement en plâtres ou similaires.

Ce titre professionnel permet de répondre aux besoins emploi-formation dans les territoires, et aux plaquistes, de se spécialiser techniquement sur la construction des supports en briques plâtrières, et l'application d'enduits traditionnels, qui restent nécessaires à leur polyvalence dans la diversité de leurs activités.

Liste des activités

Nouveau TP : Plâtrier traditionnel

Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage
- Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	5/34

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage	1	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur
		2	Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau
		3	Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres
		4	Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures
2	Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires	5	Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air
		6	Enduire aux plâtres des supports intérieurs
		7	Réaliser des gorges en plâtres trainées sur place
		8	Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

FICHE EMPLOI TYPE

Plâtrier traditionnel

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le plâtrier traditionnel intervient dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux à l'aide de matériaux adaptés à l'enduisage, et met en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires.

À partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son hiérarchique, il déconstruit des ouvrages intérieurs, met en œuvre des systèmes techniques d'isolation thermique et de gestion de la vapeur d'eau, ainsi que différents matériaux permettant l'amélioration et l'isolation acoustique des locaux.

Il réalise des plafonds suspendus en matériaux adaptés à l'enduisage, construit des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou carreaux collés ou hourdés comprenant des ouvertures, met en œuvre des revêtements en produits pâteux projetés, enduits des supports intérieurs et réalise des gorges en plâtres traînées sur place.

Pour toutes ses missions, le plâtrier traditionnel est amené à travailler en équipe. Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son hiérarchique du déroulement du chantier.

Selon la structure de l'entreprise, il peut travailler en déplacement, soit localement dans les petites entreprises, soit régionalement (voire nationalement) pour les plus grandes entreprises.

Il intervient dans des locaux clos et couverts, occupés ou non, parfois sur des échafaudages intérieurs spécifiques au métier de plâtrier traditionnel, roulants ou fixes. Dans ce cas, il est en possession des habilitations nécessaires.

Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes, utilise du matériel, porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés aux tâches qu'il réalise, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de plâtrerie

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Plaquiste

Plâtrier traditionnel

Jointeur

Plafiste

Agenceur de magasins, de bureaux

Réglementation d'activités (le cas échéant)

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	7/34

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage
Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur
Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau
Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres
Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures
2. Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires
Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air
Enduire aux plâtres des supports intérieurs
Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place
Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

Compétences transversales de l'emploi

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1601 Application et décoration en plâtre, stuc et staff

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	8/34

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagements intérieurs dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover, le plâtrier traditionnel réalise la construction de différents ouvrages d'aménagements intérieurs en briques plâtrières et en matériaux adaptés à l'enduisage.

À partir de directives données oralement et de plans papier ou numériques transmis par son hiérarchique, il organise et prépare son intervention, vérifie la conformité des supports de réception et des éléments préalablement posés par les autres corps d'états (fermettes, menuiseries extérieures, etc.).

En rénovation, le plâtrier traditionnel est parfois amené à déconstruire des ouvrages d'aménagements intérieurs en briques plâtrières et matériaux adaptés à l'enduisage. En fonction du cahier des charges du chantier, il met en œuvre des systèmes techniques d'isolation thermique et de gestion de la vapeur d'eau, ainsi que différents matériaux permettant l'amélioration et l'isolation acoustique des locaux.

Il met en œuvre la construction des plafonds, des cloisons et contre-cloisons lors d'aménagements intérieurs en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés, comprenant des ouvertures.

Pour finir, il contrôle son travail de mise en œuvre de systèmes constructifs, trie et évacue les déchets générés par son activité selon leur catégorie.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, sur site occupé ou non.

Seul ou en équipe en fonction de l'organisation ou de l'importance du chantier, il opère suivant les consignes et instructions orales de son hiérarchique ou des plans qui lui sont remis. Il peut prendre des initiatives lors d'implantations simples, mais, dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son hiérarchique.

Le plâtrier traditionnel réalise cette activité après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et de l'installateur de menuiseries extérieures et en coordination avec le plombier, l'électricien, et d'autres corps de métier du second œuvre. Il est en relation avec ses collègues de travail, ainsi qu'avec les personnes présentes s'il intervient en site occupé, qu'il informe sur le déroulement de ses activités.

Pour réaliser ces ouvrages, le plâtrier traditionnel monte, utilise et démonte des platelages (pied de poules, chevrons extensibles, madriers) spécifiques au métier de plâtrier traditionnel.

Il travaille régulièrement en hauteur, respecte les règles de sécurité spécifiques et possède une habilitation de son employeur concernant ces interventions.

Il peut être amené occasionnellement à travailler dans un environnement présentant un risque électrique, et possède une habilitation aux travaux d'ordre électrique délivrée par son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante. Dans ce cas, il alerte son responsable.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives en application du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou à défaut, du plan de prévention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	9/34

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres

Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	10/34

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagements intérieurs, le plâtrier traditionnel met en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires, selon le type de chantier.

À partir des directives données oralement et de plans papier ou numériques transmis par son hiérarchique, il effectue des enduits aux plâtres ou similaires sur des supports intérieurs manuellement ou par projection mécanique, effectue des gorges aux plâtres traînées sur place, et met en œuvre différents types d'enduits décoratifs à base de plâtres.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation ou réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, sur site occupé ou non.

Seul ou en équipe en fonction de l'organisation ou de l'importance du chantier. Sous la responsabilité du hiérarchique, le plâtrier traditionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont assignés. Il opère suivant les consignes et instructions orales du responsable, ou des plans qui lui sont remis. Il peut prendre des initiatives lors d'implantations simples, mais, dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable.

Le plâtrier traditionnel réalise cette activité après la construction des plafonds, cloisons et en coordination avec le plombier, l'électricien, et d'autres corps de métier du second œuvre. Il est en relation avec ses collègues de travail, ainsi qu'avec les personnes présentes s'il intervient en site occupé, qu'il informe sur le déroulement de ses activités.

Pour réaliser ces ouvrages, le plâtrier traditionnel monte, utilise et démonte des platelages (pied de poules, chevrons extensibles, madrier) spécifiques au métier de plâtrier traditionnel.

Il travaille régulièrement en hauteur, respecte les règles de sécurité spécifiques et possède une habilitation de son employeur concernant ces interventions.

Il peut être amené occasionnellement à travailler dans un environnement présentant un risque électrique, et possède une habilitation aux travaux d'ordre électrique délivrée par son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante. Dans ce cas, il alerte son responsable.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives en application du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou à défaut, du plan de prévention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	11/34

— Art.R. 4544-11.— Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air

Enduire aux plâtres des supports intérieurs

Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place

Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	12/34

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, dans le cadre de la rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment, déconstruire des cloisons et des plafonds bâtis en dur ou en matériaux préfabriqués à base de plâtres.

Au démarrage du chantier, mettre en œuvre les mesures de prévention des risques. Déconstruire les cloisons et les plafonds en respectant un mode opératoire, puis stocker et conditionner les éléments déconstruits pour leur réemploi ou leur réutilisation. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier de déconstruction.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce généralement en équipe, à l'intérieur de bâtiments, dans le cadre d'un réaménagement. Le professionnel intervient généralement selon les directives données verbalement par le responsable. Il est responsable de ses opérations de déconstruction, et peut prendre des initiatives, dans le respect des modes opératoires de déconstruction. Il est vigilant sur la nature et l'état des ouvrages et alerte son responsable en cas d'anomalie ou de suspicion de matériaux amiantés.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des risques mécaniques (chute de matériaux), chimiques (émission de poussières), électriques et liés à l'activité physique (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des Plateformes Individuelles Roulantes Légères (PIRL), ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les Equipements de Protection Collective (EPC), et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les mesures de prévention sont adaptées à son intervention.

La déconstruction est réalisée en respectant les modes opératoires.

Les éléments déconstruits, valorisés et réutilisables, sont stockés et conditionnés en vue de leur réemploi.

Les déchets sont triés selon leur catégorie.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse ou d'un dossier de plans.

Protéger les ouvrages conservés.

Identifier les différents matériaux du BTP liés aux travaux d'aménagements intérieurs.

Déconstruire les cloisons et les plafonds en limitant les nuisances pour l'environnement.

Utiliser du matériel manuel et électroportatif adapté à la situation : lève plaque, perceuse, perforateur, visseuse, etc.

Nettoyer un chantier de déconstruction d'ouvrages d'aménagements intérieurs.

Trier et évacuer les déchets selon leur catégorie.

Organiser et préparer son intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	13/34

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires à son intervention.
Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.
Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.
Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance des modes opératoires de déconstruction d'ouvrages d'aménagements intérieurs.
Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements intérieurs existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
Connaissance des risques, des équipements de protection et des mesures de prévention liés aux déconstructions d'ouvrages d'aménagements intérieurs.
Connaissance des opérations de stockage et de conditionnement de matériaux à valoriser.
Connaissance des filières de réemploi et des principes généraux de l'économie circulaire.
Connaissance des règles concernant le tri des déchets selon leur catégorie.
Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements intérieurs existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	14/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, mettre en œuvre des matériaux contribuant à l'amélioration thermique et acoustique des parois opaques à l'intérieur des bâtiments.

Au démarrage du chantier, réceptionner et vérifier l'état des éléments constructifs d'un bâtiment dans le cadre d'un projet d'une isolation thermo-acoustique par l'intérieur en panneaux et rouleaux.

Mettre en œuvre tous types d'isolants en panneaux et rouleaux par fixation mécanique ou par collage, en respectant les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et les autres textes en vigueur.

Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier ses déchets selon leur catégorie et replier son poste de travail d'isolation intérieure.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'isolation, à l'intérieur de bâtiments neufs ou en rénovation et réhabilitation, notamment dans les combles aménagés ou non aménageables rendus accessibles, en plénum, en murs et sous-faces de plancher. Le professionnel intervient généralement selon les directives données verbalement par son hiérarchique. Il est responsable des opérations de mise en œuvre des isolants thermo-acoustiques sur les parois opaques des bâtiments, et peut prendre des initiatives. Il doit être vigilant sur la nature et l'état des ouvrages et alerter son responsable en cas d'anomalie ou de suspicion de matériaux amiantés lors d'un projet de rénovation et réhabilitation.

Le professionnel utilise tous types de matériaux isolants, qu'ils soient d'origine minérale, naturelle ou synthétique, et respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des risques mécaniques (chute de matériaux), chimiques (émission de poussières), et liés à l'activité physique (postures de travail). Les conditions de mise en œuvre sont souvent difficiles, notamment dans les combles en raison d'un accès restreint, d'un espace réduit ou de fortes chaleurs l'été. Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

La fixation des matériaux isolants est conforme aux textes de mise en œuvre.

La qualité des coupes de l'isolant est conforme aux textes de mise en œuvre.

La mise en œuvre des matériaux isolants est conforme aux textes de mise en œuvre (mise en œuvre jointive des panneaux ou rouleaux).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse ou d'un dossier de plans.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	15/34

Réceptionner la pose des menuiseries extérieures (aplomb, étanchéité, alignement).
 Réaliser le nettoyage du poste de travail d'un chantier d'isolation thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau.
 Mettre en œuvre le système, les matériaux et accessoires adaptés à la réalisation de l'isolation thermo-acoustique.
 Utiliser du matériel manuel et électroportatif adapté à la situation : coupe isolant, scie.
 Traiter les points singuliers à la mise en œuvre d'isolants thermo-acoustiques en panneaux et rouleaux. (Conduits, trappe, dessous des appuis de fenêtres, etc.).
 Contrôler la conformité du travail selon les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU.

Organiser et préparer son intervention.
 Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.
 Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.
 Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.
 Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.
 Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance du tri des déchets selon leur catégorie.
 Connaissance des différents modes de fixation d'un isolant (collé et/ou chevillé).
 Connaissance des principes de la réglementation environnementale et thermique en vigueur liés au métier de plâtrier traditionnel.
 Connaissance des principes de la Nouvelle Réglementation Acoustique « NRA » en vigueur liés au métier de plâtrier traditionnel.
 Connaissance des différents isolants thermo-acoustiques en panneaux et rouleaux manufacturés.
 Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements intérieurs existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
 Connaissance des certifications et labels sur les produits isolants (ACERMI-EUCEB-marquage CE-FDES-EXECELL-A+).
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
 Connaissance de la prévention des risques liés aux matériaux isolants (allergie).
 Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	16/34

Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, construire des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

Au démarrage du chantier, réceptionner la nature et l'état des éléments existants réalisés ou posés par les autres corps de métiers (solivage, fermettes, plancher bois, plancher béton, etc.).

Implanter l'ouvrage fini plan et de niveau, et mettre en œuvre différents matériaux permettant la réalisation de plafonds adaptés aux enduits aux plâtres (terre cuite, métal déployé, plaques de plâtre), en respectant les NF DTU et les autres textes en vigueur. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son ouvrage, le nettoyage de son poste de travail, et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres, à l'intérieur des constructions neuves ou en réhabilitation et rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages d'aménagements et peut prendre des initiatives dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son hiérarchique.

Le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les hauteurs des plafonds suspendus respectent le dossier de plans.

Le niveau et la planéité des plafonds suspendus sont conformes aux textes de mise en œuvre.

La mise en œuvre des éléments de construction des plafonds suspendus est conforme aux textes de mise en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse ou d'un dossier de plans.

Utiliser et exploiter des documents fabricants liés à la réalisation de plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

Contrôler et réceptionner des supports préalables à la réalisation de plafonds suspendus adaptés aux enduits aux plâtres.

Contrôler la conformité du travail selon les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Réaliser le nettoyage du poste de travail d'un chantier de plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	17/34

Réaliser l'implantation de plafonds suspendus en matériaux permettant la réalisation des enduits aux plâtres.

Mettre en œuvre des plafonds suspendus en terre cuite adaptés aux enduits aux plâtres.

Mettre en œuvre des plafonds suspendus en métal déployé adaptés aux enduits aux plâtres.

Mettre œuvre des plafonds en plaques de plâtre adaptés aux enduits aux plâtres.

Organiser et préparer son intervention.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires à son intervention.

Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.

Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.

Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaissance des différents types de matériels et outillages pour réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

Connaissance des différentes techniques d'utilisation des matériels et outillages pour réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

Connaissance des différents modes opératoires pour mettre en œuvre des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres.

Connaissance des règles exposées dans les NF DTU.25.1 et 25.231, et autres textes en vigueur.

Connaissance du tri des déchets liés à la réalisation de plafonds suspendus selon leur catégorie.

Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).

Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements intérieurs existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de la prévention des risques liés aux poussières.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	18/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, construire conformément aux textes de mise en œuvre, des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés, comprenant des ouvertures.

Au démarrage du chantier, implanter son ouvrage selon les indications du dossier de plan, puis poser ou vérifier la mise en place des blocs-portes.

Construire des cloisons et contre-cloisons en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés, en respectant les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Pour finir, réaliser un autocontrôle de son ouvrage, effectuer le nettoyage du poste de travail, l'entretien de ses matériels et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés, d'ouvrages verticaux comprenant des ouvertures dans des bâtiments neufs ou réhabilitation et rénovation, parfois partiellement occupés pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages d'aménagements et peut prendre des initiatives. Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques mises en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

L'implantation des ouvrages verticaux respecte le dossier de plans.

L'aplomb, l'équerrage et la planéité des cloisons sont conformes aux textes de mise en œuvre.

La pose du bloc-porte respecte les plans (sens d'ouverture, hauteur, calage, etc.).

La mise en œuvre des briques plâtrières et carreaux est conforme aux textes de mise en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse ou d'un dossier de plans.

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Utiliser et exploiter des documents fabricants de construction d'ouvrages verticaux.

Contrôler et reporter un trait de niveau.

Réaliser l'implantation d'ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

Bâtir une cloison et contre-cloison en briques plâtrières hourdées ou collées comprenant des ouvertures.

Bâtir une cloison et contre-cloison en carreaux collés comprenant des ouvertures.

Mettre en œuvre des blocs-portes et des portes à galandages dans des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	19/34

Réaliser des baies libres dans des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

Contrôler la conformité de mise en œuvre des ouvertures.

Contrôler la conformité du travail selon les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Réaliser le nettoyage du poste de travail d'un chantier de construction d'ouvrages verticaux en briques plâtrières et en carreaux assemblés à la colle intégrant des ouvertures.

Trier les déchets selon leur catégorie.

Organiser et préparer son intervention.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.

Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.

Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.

Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance des différentes catégories de déchets.

Connaissance des différents types de matériels et outillages et leurs techniques d'utilisation pour réaliser des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

Connaissance des différents types de matériaux pour mettre en œuvre des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

Connaissance des modes opératoires de mise en œuvre des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en carreaux hourdés ou collés.

Connaissance des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU 20.13 et autres textes en vigueur.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaissance des critères de réception des menuiseries.

Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).

Connaissance de la prévention des risques liés aux matériaux isolants (allergie).

Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

Connaissance de la prévention des risques liés aux poussières.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	20/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, projeter mécaniquement des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air de parois maçonnées.

Au démarrage du chantier, réceptionner le support existant réalisé par les autres corps de métiers selon les critères de mise en œuvre exposés dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Effectuer les opérations préalables selon la nature du support, installer le matériel, régler les équipements et appliquer par projection des revêtements en produits pâteux en respectant la notice d'utilisation, conformément aux règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Réaliser les opérations de nettoyage de la machine à projeter conformément à la notice d'utilisation.

Pour finir, contrôler son ouvrage, effectuer le nettoyage du poste de travail et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations sur tous supports horizontaux et verticaux, plus particulièrement dans les établissements recevant du public (ERP), ou les bâtiments résidentiels, en neuf ou en rénovation, après diagnostic et expertise technique par un bureau d'étude ou de contrôle.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, le professionnel travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Les travaux de projection des revêtements de produits pâteux sont exécutés en interactions et en corrélation avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de projection des revêtements en produits pâteux. Selon les consignes du hiérarchique, la réalisation des travaux de projection des revêtements de produits pâteux s'effectue par équipe de deux opérateurs au minimum, une personne qui alimente la machine à projeter, adapte les bons réglages et une personne qui met en œuvre la projection.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les critères de réception des supports exposés dans les textes en vigueur sont connus.

Les opérations préalables à la projection d'un revêtement en produits pâteux sont connues.

Les préconisations fabricants d'application par projection des revêtements en produits pâteux sont connues.

Les matériels sont utilisés et entretenus conformément aux notices d'utilisation des fabricants.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse ou d'un dossier de plans.

Utiliser et exploiter les documents fabricants des différents revêtements en produits pâteux.

Identifier les supports et les matériaux non compatibles pour une projection de revêtements en produits pâteux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	21/34

Appliquer si nécessaire un primaire ou un régulateur de fond.
 Mettre en place un support intermédiaire (grillage ou métal déployé) sur des structures bois.
 Préparer, brosser et décaper des supports (supports anciens).
 Calfeutrer et protéger des supports ne recevant pas la projection de revêtements pâteux.
 Exploiter une notice d'utilisation de machine à projeter des revêtements en produits pâteux.
 Appliquer un produit pâteux en une ou plusieurs passes d'épaisseurs différentes.
 Contrôler la conformité de son travail en tenant compte des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.
 Exploiter une notice d'utilisation pour le nettoyage d'une machine à projeter des revêtements en produits pâteux.
 Réaliser le nettoyage et l'entretien d'une machine à projeter conformément aux notices d'utilisation du fabricant.
 Trier les déchets liés à la projection de revêtements en produits pâteux selon leur catégorie.

Organiser et préparer son intervention.
 Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.
 Installer le matériel de projection de revêtements en produits pâteux.
 Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.
 Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.
 Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.
 Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance des procédures de réglage des machines de projection de produits pâteux.
 Connaissance des matériels et des équipements pour projeter des produits pâteux.
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissance des critères de réception des supports préalables à la projection de revêtements en produits pâteux.
 Connaissance de la nature des supports et des matériaux non compatibles pour une projection de revêtements en produits pâteux.
 Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
 Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
 Connaissance de la prévention des risques liés aux poussières.
 Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	22/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Enduire aux plâtres des supports intérieurs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, après la mise en œuvre d'ouvrages horizontaux ou verticaux en matériaux adaptés, enduire, avec différents plâtres, des supports intérieurs.

Au démarrage du chantier, réceptionner les supports et réaliser les opérations préalables aux enduits aux plâtres, puis mettre en œuvre des baguettes de protections d'angles métalliques ou PVC, et réaliser si nécessaire des nus, des cueillies et des arêtes aux plâtres.

Mettre en œuvre des enduits aux plâtres manuellement ou par projection mécanique en respectant les textes de mise en œuvre, et réaliser les finitions.

Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer son poste de travail et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, des enduits aux plâtres sur des supports intérieurs dans des constructions neuves ou en réhabilitation et rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages et peut prendre des initiatives, dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, mais dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son hiérarchique.

Le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de pose). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau) la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les supports sont réceptionnés et les opérations préalables aux enduits plâtres sont réalisées conformément aux textes de mise en œuvre.

La mise en œuvre des protections d'angles et/ou guides est conforme aux textes de mise en œuvre.

La mise en œuvre des enduits est conforme aux textes de mise en œuvre (dosage, aplomb, planéité, épaisseur constante).

La finition des enduits est conforme aux textes de mise en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Utiliser et exploiter des documents fabricants d'enduits aux plâtres.

Contrôler et réceptionner les supports préalables aux enduits aux plâtres.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Mettre en œuvre manuellement un plâtre allégé et traditionnel.

Mettre en œuvre un enduit au plâtre par projection mécanique.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	23/34

Organiser et préparer son intervention.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.

Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.

Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.

Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance des différents types de matériels liés à la réalisation manuelle ou mécanique d'enduits aux plâtres.

Connaissance des modes opératoires pour appliquer manuellement ou par projection mécanique des enduits aux plâtres sur des supports intérieurs.

Connaissance des différents types de matériaux pour enduire manuellement ou par projection mécanique des supports intérieurs.

Connaissance des domaines d'applications d'un régulateur ou d'un primaire d'accrochage.

Connaissance des différents modes opératoires pour traiter les angles saillants, les nus ou les cueillies.

Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).

Connaissance des règles concernant le tri des déchets selon leur catégorie.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	24/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide de plans ou de consignes transmises par son hiérarchique, réaliser à l'aide d'un calibre des gorges aux plâtres traînées sur place.

Au démarrage du chantier, réceptionner le support de construction existant. Préparer et appliquer le plâtre, puis le traîner à l'aide du calibre sur des guides pour former une gorge et réaliser la finition en respectant les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et les autres textes en vigueur. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer le chantier et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, des gorges aux plâtres traînées sur place sur des supports intérieurs dans des constructions neuves ou en réhabilitation et rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages, et peut prendre des initiatives, dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son hiérarchique.

Le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de pose). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matériaux, énergie, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

La forme de la gorge en plâtre respecte le plan.

La gorge est conforme aux textes de mise en œuvre.

Les finitions de la gorge sont conformes aux textes de mise en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réceptionner les supports préalables à la réalisation d'une gorge.

Protéger les éléments adjacents au chantier pour réaliser le trainage de gorges en plâtres.

Confectionner un calibre pour réaliser une gorge.

Poser les règles ou des tasseaux de guidage.

Préparer sa gâchée et appliquer le plâtre par projection à la truelle.

Traîner le calibre pour donner la forme à la gorge.

Traîner le calibre pour réaliser la finition de la gorge.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Organiser et préparer son intervention.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.

Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.

Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	25/34

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.
Travailler en collaboration avec les autres corps d'états.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de gorges traînées sur place.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des différents plâtres permettant de réaliser des gorges traînées.
Connaissance des modes opératoires pour réaliser des gorges traînées sur place.
Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
Connaissance des règles concernant le tri des déchets selon leur catégorie.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	26/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le hiérarchique, le plâtrier traditionnel réalise des enduits décoratifs colorés talochés, grattés, structurés ou coupés, à base de plâtres.

Au démarrage du chantier, réceptionner les supports déjà réalisés (murs/cloisons/plafonds), puis préparer l'enduit décoratif conformément au descriptif des travaux, et appliquer différentes techniques de mise en œuvre d'enduits décoratifs à base de plâtres en respectant les plans papier ou numériques, conformément aux règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur. Réaliser les finitions selon les règles professionnelles puis autocontrôler son travail. Pour finir, nettoyer son poste de travail et trier les déchets selon leur catégorie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'enduits décoratifs colorés talochés, grattés, structurés coupés à base de plâtres sur des supports intérieurs dans des constructions neuves ou en réhabilitation et rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages, et peut prendre des initiatives, dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre exposées dans les (NF DTU) et autres textes en vigueur. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas, ses travaux sont contrôlés par son hiérarchique.

Le professionnel est en relation avec son hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou un client en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de pose). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages roulants ou fixes qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage et démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

L'ouvrage fini respecte les consignes et les plans.

La préparation de l'enduit décoratif à base de plâtres respecte le descriptif des travaux.

Les enduits décoratifs sont conformes aux textes de mise en œuvre.

L'aspect fini des enduits décoratifs est conforme aux textes de mise en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Utiliser et exploiter des documents fabricants d'enduits décoratifs à base de plâtres.

Contrôler la conformité de son travail selon les règles de mise en œuvre exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Identifier, contrôler, réceptionner et préparer les supports préalables à la réalisation d'enduits décoratifs à base de plâtres.

Appliquer si nécessaire un primaire ou un régulateur de fond.

Réaliser des préparations d'enduits décoratifs à base de plâtres.

Mettre en œuvre des modes opératoires de réalisation d'enduits décoratifs à base de plâtres en respectant les consignes ou le descriptif des travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	27/34

Réaliser différentes finitions d'enduits décoratifs à base de plâtres.
Utiliser du matériel manuel, mécanique et électroportatif adapté aux enduits décoratifs à base de plâtres.

Organiser et préparer son intervention.

Estimer la quantité de matière d'œuvre nécessaire à son ouvrage et approvisionner son chantier.

Approvisionner les matériels et matériaux nécessaires.

Vérifier et contrôler les matériels et outillages adaptés.

Installer les protections collectives et s'équiper des protections individuelles adaptées à son intervention.

Echanger, rendre compte oralement ou par écrit.

Travailler en collaboration avec d'autres corps d'état.

Connaissance de la lecture de plan de bâtiments d'habitation.

Connaissance des proportions de gâchage des enduits décoratifs à base de plâtres.

Connaissance des différentes techniques de finition d'un enduit décoratif à base de plâtres.

Connaissance des modes opératoires de mise en œuvre d'enduits décoratifs à base de plâtres.

Connaissance des règles de mise en œuvre applicables à ces travaux (NF DTU, avis techniques et prescriptions des fabricants).

Connaissance des différents types de matériaux et matériels pour réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres.

Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).

Connaissance des règles concernant le tri des déchets selon leur catégorie.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	28/34

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le tri des déchets, le respect des consignes de sécurité et les procédures de mise en œuvre ont une incidence forte sur l'organisation du travail. Cette compétence transversale couvre l'ensemble des compétences professionnelles et favorise l'autonomie professionnelle.

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail. Il ordonnance ses tâches, met en place des moyens techniques de levage, de montage et de contrôle.

Critères de performance

Les moyens de prévention collective ou individuelle répondent aux conditions et aux risques liés au chantier.

La Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) est déployée conformément à la notice du constructeur. Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (déchets industriels banals (DIB) tels que le plâtre, le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI) tels que les gravats, etc.).

La zone de travail est propre, nettoyée et rangée.

L'ordonnancement des tâches et l'organisation permettent la continuité du travail tout en préservant sa santé ou celle de ses collègues.

Le matériel est utilisé conformément à la notice du constructeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	29/34

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	31/34

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	REAC	TP-01434	01	25/05/2023	25/05/2023	32/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Plâtrier traditionnel

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Plâtrier traditionnel

Sigle du titre professionnel : PLATRAD

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie-

Code(s) ROME : F1601

Formacode : 22412

Date de l'arrêté : 09/05/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 16/05/2023

Date d'effet de l'arrêté : 27/09/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel PLATRAD

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	3/32

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures Enduire aux plâtres des supports intérieurs Réaliser des gorges en plâtres trainées sur place Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres	21 h 00 min	A partir de consignes et d'un dossier de plans qui lui sont remis au début de l'épreuve, le candidat : - met en œuvre un système d'isolation thermo-acoustique en panneaux et/ou en rouleaux ; - réalise des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres ; - construit des ouvrages verticaux en briques et/ou en carreaux, hourdés ou collés, comprenant des ouvertures ; - met en œuvre des protège-angles ; - met en œuvre un enduit au plâtre ; - réalise une gorge en plâtre trainée sur place ; - réalise un enduit décoratif à base de plâtre (Enduit coloré ou enduit taloché ou enduit gratté, ou enduit coupé). Le candidat prend en compte les temps de prise dans son organisation de travail.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire oral portant sur l'utilisation et l'entretien de la machine pour la projection des revêtements en produits pâteux, pour la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air. Le jury s'appuie sur un guide d'entretien et prend pour support la machine montée, prête à fonctionner, mais non alimentée en courant électrique.
▪ Questionnaire professionnel	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire écrit portant sur : - la déconstruction des ouvrages d'un aménagement intérieur ; - la mise en œuvre des opérations préalables à la projection et l'application des revêtements en produits pâteux, pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	22 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire de 00 h 20 min pour la prise de connaissance de l'épreuve (en complément du temps de l'épreuve).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	4/32

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est réalisée en présence d'un surveillant en simultané pour tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le centre organisateur veille à éviter la communication entre les candidats déjà évalués et ceux en attente d'être reçus devant le jury.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé, dans une salle, en présence d'un surveillant.
Il est réalisé simultanément par tous les candidats.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	5/32

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage					
Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur	Les mesures de prévention sont adaptées à son intervention. La déconstruction est réalisée en respectant les modes opératoires. Les éléments déconstruits, valorisés et réutilisables, sont stockés et conditionnés en vue de leur réemploi. Les déchets sont triés selon leur catégorie.	☐	☐	☒	☐
Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau	La fixation des matériaux isolants est conforme aux textes de mise en œuvre. La qualité des coupes de l'isolant est conforme aux textes de mise en œuvre. La mise en œuvre des matériaux isolants est conforme aux textes de mise en œuvre (mise en œuvre jointive des panneaux ou rouleaux).	☒	☐	☐	☐
Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres	Les hauteurs des plafonds suspendus respectent le dossier de plans. Le niveau et la planéité des plafonds suspendus sont conformes aux textes de mise en œuvre. La mise en œuvre des éléments de construction des plafonds suspendus est conforme aux textes de mise en œuvre.	☒	☐	☐	☐
Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures	L'implantation des ouvrages verticaux respecte le dossier de plans. L'aplomb, l'équerrage, et la planéité des cloisons sont conformes aux textes de mise en œuvre. La pose du bloc porte respecte les plans (sens d'ouverture, hauteur, calage, etc.). La mise en œuvre des briques plâtrières et carreaux est conforme aux textes de mise en œuvre.	☒	☐	☐	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	6/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires					
Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air	Les critères de réception des supports exposés dans les textes en vigueur sont connus. Les opérations préalables à la projection d'un revêtement en produits pâteux sont connues. Les préconisations fabricants d'application par projection des revêtements en produits pâteux sont connues. Les matériels sont utilisés et entretenus conformément aux notices d'utilisation des fabricants.	☐	☒	☒	☐
Enduire aux plâtres des supports intérieurs	Les supports sont réceptionnés et les opérations préalables aux enduits plâtres sont réalisées conformément aux textes de mise en œuvre. La mise en œuvre des protections d'angles et/ou guides est conforme aux textes de mise en œuvre. La mise en œuvre des enduits est conforme aux textes de mise en œuvre. (Dosage, aplomb, planéité, épaisseur constante). La finition des enduits est conforme aux textes de mise en œuvre.	☒	☐	☐	☐
Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place	La forme de la gorge en plâtre respecte le plan. La gorge est conforme aux textes de mise en œuvre. Les finitions de la gorge sont conformes aux textes de mise en œuvre.	☒	☐	☐	☐
Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres	L'ouvrage fini respecte les consignes et les plans. La préparation de l'enduit décoratif à base de plâtres respecte le descriptif des travaux. Les enduits décoratifs sont conformes aux textes de mise en œuvre. L'aspect fini des enduits décoratifs est conforme aux textes de mise en œuvre.	☒	☐	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	7/32

3.3. Évaluation des compétences transversales

Aucune compétence transversale.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PLATRAD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour évaluer les productions de candidat, pour mener l'entretien technique et final.

Le jury corrige le questionnaire professionnel complété par le candidat hors sa présence.

Le jury évalue la production réalisée lors de la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien technique.

Après une synthèse des évaluations du candidat, le jury mène l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent dès le début de la session d'examen jusqu'à l'arrivée du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	8/32

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Plâtrier traditionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	9/32

CCP

Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures	13 h 00 min	A partir de consignes et d'un dossier de plans qui lui sont remis au début de l'épreuve, le candidat : - met en œuvre un système d'isolation thermo-acoustique en panneaux et/ou en rouleaux ; - réalise des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres ; - construit en briques, en carreaux, hourdés ou collés, des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures. Le candidat prend en compte les temps de prise dans son organisation de travail.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur	00 h 10 min	Le candidat répond à un questionnaire portant sur : - la déconstruction des ouvrages d'un aménagement intérieur.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	11/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	13 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 10 mn pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat (en complément du temps de l'épreuve).

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé, dans une salle, en présence d'un surveillant.

Il est réalisé simultanément pour tous les candidats puis remis au surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	12/32

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire professionnel complété par le candidat et, hors la présence du candidat, évalue la production réalisée lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent dès le début de la session d'examen jusqu'à l'arrivée du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	13/32

CCP

Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Enduire aux plâtres des supports intérieurs Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres	08 h 00 min	A partir d'un descriptif et d'un dossier de plans qui lui sont remis au début de l'épreuve, le candidat : - met en œuvre des protège-angles ; - met en œuvre un enduit au plâtre ; - réalise une gorge en plâtre traînée sur place ; - réalise un enduit décoratif à base de plâtre (Enduit coloré ou enduit taloché ou enduit gratté ou enduit coupé). Le candidat prend en compte les temps de prise dans son organisation de travail.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire oral portant sur : l'utilisation et l'entretien de la machine pour la projection des revêtements en produits pâteux pour la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air. Le jury s'appuie sur un guide d'entretien et prend pour support la machine montée, prête à fonctionner, mais non alimentée en courant électrique.
▪ Questionnaire professionnel	Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air	00 h 10 min	Le candidat répond à un questionnaire écrit portant sur : - la mise en œuvre des opérations préalables à la projection et l'application des revêtements en produits pâteux pour

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	15/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	08 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 10 mn pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat (en complément du temps de l'épreuve).

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats dans un espace de type atelier clos et couvert. Chaque candidat réalise un travail individuel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le centre organisateur veille à éviter la communication entre les candidats déjà évalués et ceux en attente d'être reçus devant le jury.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé, dans une salle, en présence d'un surveillant.

Il est réalisé simultanément pour tous les candidats puis remis au surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnaire à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	16/32

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire professionnel complété par le candidat et hors la présence du candidat, évalue la production réalisée lors de la mise en situation professionnelle.

Le jury réalise l'entretien technique par questionnement oral sur l'utilisation et l'entretien de la machine à projeter en présence du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent dès le début de la session d'examen jusqu'à l'arrivée du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	17/32

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Plâtrier traditionnel

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Local ou atelier permettant l'implantation des postes de travail.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le sol de chaque surface individuelle de travail devra être à base de ciment (béton surfacé/chape). Le sol devra être plan et de niveau. Chaque surface individuelle de travail est équipée : - d'un point lumineux ; - d'une prise de courant de 230 volts protégée selon les normes en vigueur ; - une zone de préparation équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public, et d'un point de traitement des déchets.
Entretien technique	L'entretien technique est réalisé devant la machine adaptée à la projection de produits pâteux prête à fonctionner, mais non alimentée en courant électrique, dans un local qui permet la confidentialité des échanges.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.	Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité de l'écrit de chaque candidat.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	19/32

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Il est recommandé une surface individuelle d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m comprenant : - une structure horizontale adaptée pour recevoir des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres, permettant une hauteur d'étage standard finie par rapport au sol existant ; - un mur (ou une cloison) adapté aux enduits aux plâtres, - un coffre d'angle vertical de 30 cm x 30 cm (plus ou moins 1 cm) toute hauteur, adapté aux enduits aux plâtres, situé à l'extrémité droite du mur.	1	Sans objet
Machines	1	Machine adaptée à la projection de produits pâteux.	16	Une machine par session d'évaluation.
Outils / Outillages	1	Balai coco avec manche	1	Sans objet
	1	Racloir à banche avec manche	4	Sans objet
	1	Mètre ruban de 3 à 5 m	1	Sans objet
	1	Pelle ronde avec manche	4	Sans objet
	1	Eponge gros travaux	1	Sans objet
	1	Brosse de nettoyage	1	Sans objet
	1	Seau caoutchouc type maçon 11 litres (environ)	1	Sans objet
	1	Brouette de 100 litres (environ)	4	Sans objet
	1	Niveau laser	1	Laser lignes, avec lot de piles de rechange.
	1	Malaxeur électrique	2	Adapté au malaxage des mortiers et enduits aux plâtres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	20/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Visseuse	1	Sur batterie avec chargeur et batterie de rechange ou alimentée en 230 V.
	1	Rallonge électrique	1	Pour le raccordement de l'outillage électroportatif, longueur adaptée à la taille du poste de travail.
	1	Couteau pour matériaux d'isolation	4	Sans objet
	1	Niveau à bulle (longueur de 2,00 m environ)	2	Sans objet
	1	Equerre de maçon 60 cm x 30 cm (environ)	1	Sans objet
	1	Règle plate (longueur de 2,00 m environ)	1	Sans objet
	4	Règle à bâtir à pédale Ou Règle à bâtir de 50 mm x 50 mm + fixe-règle par vérin	1	Sans objet
	1	Porte-poche	4	Adapté à la mise en œuvre de la colle sur la brique grand format
	1	Cordeau	16	Avec poudre à tracer
	1	Règle à dresser, profil "h" (longueur 2,00 m environ)	1	Sans objet
	1	Règle à dresser, profil "h" (longueur 60 cm environ)	1	Sans objet
	1	Auge à plâtre monobloc (100 litres ou 33 litres environ)	1	Adaptée au gâchage du plâtre à briqueter et enduire
	1	Bac rond en polyéthylène (100 litres environ)	1	Adapté au gâchage du plâtre allégé
	1	Caisse à outils	1	Sans objet
	1	Cutter lame de 18 mm	1	Lot de lames de rechange

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	21/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Crayon bois de charpentier	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 50 cm à 60 cm	1	Sans objet
	1	Tenaille	1	Sans objet
	1	Cisaille grignoteuse ou cisaille à tôle	1	Sans objet
	1	Hachette plâtrier	1	Sans objet
	1	Fil aplomb	1	Sans objet
	1	Riflard largeur 7 cm environ	1	Sans objet
	1	Truelle à briqueter longueur 20 cm environ	1	Sans objet
	1	Truelle Berthelet	1	Sans objet
	1	Taloche aluminium ou bois longueur 60 cm x 22 cm environ	1	Adaptée au plâtre
	1	Couteau à enduire lame inox 12 cm environ	1	Sans objet
	1	Couteau à plâtres lame de 50 cm et de 30 cm environ	1	Sans objet
	1	Frottoir monobloc spongieux fin	1	Sans objet
	1	Rabot à plâtres	1	Sans objet
	1	Truelle d'angle intérieur	1	Sans objet
	1	Truelle triangulaire	1	Sans objet
	1	Platoir italien (lisseuse)	1	Sans objet
	1	Taloche gratons	1	Sans objet
Équipements	1	Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL)	1	Sans objet
	1	Marchepied 3 marches	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	22/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants anti-coupure	1	Sans objet
	1	Gants de manutention.	1	Sans objet
	1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet
	1	Casquette anti-heurt	1	Sans objet
	1	Masque FFP2	1	Sans objet
	1	Bouchons d'oreille anti-bruit	1	Sans objet
Matériaux d'œuvre	4	Fourrures de 3,00 ml	1	Ou deux fourrures de 5,30 ml (la longueur peut varier selon le fournisseur)
	1	Suspentes	1	A disposition et adaptées à la hauteur du solivage
	1	Vis pour suspentes	1	A disposition
	5	Plaque de plâtre à enduire (1,50 m X 0,40 m)	1	Sans objet
	1	Vis TTPC de 25 mm	1	A disposition
	1	Feuille de métal déployé avec papier (0,60 m X 2,50 m)	1	Sans objet
	1	Fixation adaptée pour feuille de métal déployé	1	Sans objet
	1	Ossature métallique de type cornière (longueur 3 m)	1	Ossature métallique de plaquiste
	1	Vis TTPC de 35 mm ou colle	1	Adaptées pour la fixation de la cornière
	1	8,5 m² de briques 5 cm X 20 cm ou 5 cm X 25 cm ou 5 cm X 30 cm	1	Nombre de briques à prévoir selon leurs dimensions.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	23/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	1 bloc-porte, hauteur standard x largeur standard	1	Adapté aux cloisons en briques de 5 cm d'épaisseur
	1	Fixation huisserie, Pointes ou Vis de 70 mm	1	A disposition
	6	Isolant laine minérale en panneaux de 100 mm revêtus kraft (dimensions 1,35 m X 0,60 m environ)	1	Sans objet
	9	Brique grand format de type Mega'brique de 4 cm d'épaisseur montée à la colle : Dimension 32 cm X 66 cm	1	Prévoir les accessoires adaptés au montage le cas échéant
	15	Brique grand format de type carrée de 4 cm d'épaisseur montée à la colle : Dimension 38 cm X 38 cm	1	Prévoir les accessoires adaptés au montage le cas échéant
	9	Brique lisse de type "Carrobric" de 5 cm d'épaisseur montée à la colle : Dimension 50 cm X 66 cm	1	Prévoir les accessoires adaptés au montage le cas échéant
	1	Colle à base de plâtre pour montage de cloisons en briques ou carreaux collés	16	A disposition
	5	Semelle résiliente en 5 cm de largeur et en 1 m de long (environ)	1	A disposition
	3	Plâtre à briqueter	1	Sac de 25 kg
	1	Liteau traité 27 mm X 40 mm en 3 ml	1	Sans objet
	20	Pointe acier (environ 30 mm à 40 mm de long)	1	Sans objet
	2	Baguette de protection d'angle en 2,50 ml	1	Adaptées aux enduits aux plâtres
	1	100 kg environ d'enduit plâtre allégé et/ou traditionnel	1	3 sacs de 33 kg en plâtre allégé et/ou 5 sacs de 25 kg en plâtre traditionnel
	1	Ocre ou colorant	16	A disposition

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	24/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot de sables adaptés aux finitions d'enduits en plâtres grattés	16	A disposition
	1	Feuille de zinc (environ 0,65 mm X 100 cm X 200 cm)	16	Matériaux pour préparation de cabine
	1	Contreplaqué d'environ 10 mm d'épaisseur (2,44 m x 1,22 m)	16	Matériaux pour préparation de cabine
	1	Lot de pointes acier sans tête (longueur environ 10 mm)	16	Matériaux pour préparation de cabine
	1	Lot de pointes acier (longueur environ 30 mm à 40 mm)	16	Matériaux pour préparation de cabine
	1	Liteau en 3 ml	1	Matériaux pour préparation de cabine CCP2
	3	Plaque de plâtre de 1,20 m X 2,50 m	1	Matériaux pour préparation de cabine CCP2
	1	Lot de fixations pour liteaux (adapté au support)	16	Matériaux pour préparation de cabine CCP2
	3	Rail de 48 mm en 3,00 ml	1	Matériaux pour préparation de cabine CCP2

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	25/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	3	Montant de 48 mm en 2,50 ml	1	Matériaux pour préparation de cabine CCP2
	1	Lot de vis TRPF de 9,5 mm	16	Matériaux pour préparation de cabine CCP2
	1	Ruban adhésif	1	Adapté à la jonction des panneaux isolants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	26/32

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	27/32

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PLATRAD	RE	TP-01434	01	16/05/2023	25/05/2023	29/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

